

ASSOCIATION LES ECRANS DU SUD

68 Rue Saint Jacques
13006 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

*Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

Ce rapport contient 27 pages

ASSOCIATION LES ECRANS DU SUD

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

68 Rue Saint Jacques

13006 MARSEILLE

RNA W133000309

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près la

Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

ASSOCIATION LES ECRANS DU SUD

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

68 Rue Saint Jacques

13006 MARSEILLE

RNA W133000309

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'Association Les Ecrans du Sud,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ECRANS DU SUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 juin 2025



AUDITA, représentée par

Patrice SEJNERA

Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	20 556	20 556		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	124 175	122 579	1 595	10 280
	Autres immobilisations corporelles	31 701	25 559	6 142	2 077
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 976		31 976	31 564
TOTAL (I)		208 407	168 695	39 713	43 921
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	77 177		77 177	43 085
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	312 585		312 585	214 781
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	67 721		67 721	172 720
	Charges constatées d'avance	7 630		7 630	3 601
	TOTAL (II)	465 114		465 114	434 188
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	673 521	168 695	504 826	478 109
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			31 976	31 564
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	DETTE FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTE DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes		
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF			
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Participation des familles	229 094	192 333
	Participation de l'Etat et des collectivités publiques		
	Ventes de produits et marchandises, travaux, études	12 092	7 089
	Produits des activités annexes	11 894	9 969
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	607 365	717 717
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	38 863	11 980
	Autres produits de gestion courante	1 840	3 352
Total des produits d'exploitation		901 148	942 440
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 494	4 582
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	145 093	146 966
	Variation de stock		
	Autres charges externes	217 759	210 260
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 025	19 175
	Salaires et traitements	345 964	395 136
	Charges sociales	105 879	126 065
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations	11 286	12 903
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		1 033
	Autres charges de gestion courante	28 804	28 714
Total des charges d'exploitation		870 304	944 833
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 845	(2 393)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 845	(2 393)
Opéra. comm.	Remboursement des frais sur opérations faites en commun Quote-part des frais sur opérations faites en commun		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	419	209
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 045	898
	Total des produits financiers	1 464	1 107
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		1 464	1 107
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		32 309	(1 286)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		613
	Sur opérations en capital	3 487	3 934
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	3 487	4 547
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	27 033	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	27 033	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(23 546)	4 547
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		149 495	222 847
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		123 948	149 495
TOTAL DES PRODUITS		1 055 595	1 170 941
TOTAL DES CHARGES		1 021 284	1 094 328
EXCEDENT ou DEFICIT		34 311	76 613
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions reçues		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Emplois des contributions reçues		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Annexe - Informations générales

L'association Les Ecran Du Sud est le résultat de la fusion en juin 2018 de 2 associations : Cinémas du sud et Tilt. Après plusieurs années de coopération et d'actions communes, les deux associations ont décidé d'unir leur forces et compétences afin de développer leurs actions en réalisant une fusion simplifiée .

Elle a pour objet :

- De contribuer à la vie culturelle et cinématographique de la grande région Sud.
- d'aider au développement et à la diffusion de cinématographies peu ou pas connues, dites de recherche, d'auteur, de répertoire, en collaboration avec les différents distributeurs, producteurs, auteurs de films ainsi que tous partenaires, privés et publics.

Ces objets se réalisent dans une approche d'action culturelle, d'éducation populaire, de formation, de contribution à l'économie et à la professionnalisation de la filière, et du champ de l'économie sociale et solidaire et se concrétise notamment par : la diffusion, l'éducation, la production, l'édition et la formation.

Ses actions :

L'animation du réseau des salles indépendantes de la Région Paca.

Le développement de l'éducation à l'image par des ateliers et conférences dans les écoles collèges et lycées de la région PACA.

Cinéma plein air. Cinémanimé . Manifesta. Court(s)-y-vite

L'association est financée par la Ville de Marseille, le conseil départemental 13, le conseil régional Sud, La Métropole Aix-Marseille-Provence, la Politique de la ville, la Direction des affaires culturelles Paca (DRAC), le CNC.

Elle a des recettes propres générées essentiellement par l'action Cinéma plein air.

Pour accomplir ses différentes missions l'association fait appel en 2024 à 10 salariés en CDI, 7 salariés CDD, 5 stagiaires et 3 apprentis.

Effectif équivalent TP 8.81.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **504 826** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 055 595** euros et un total **charges** de **1 021 284** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **34 311** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunérations des Dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article R123-198 1° du Code de Commerce, le montant des rémunérations allouées au titre de l'année 2023 aux organes dirigeants bénévoles et salariés n'est pas fournie.

En effet, cela conduirait à identifier nominativement la situation d'un membre déterminé de ces organes.

Effectifs

L'effectif moyen au 31/12/2024 est de 8.81 salariés, il était de 9.95 salariés au 31/12/2023.

Engagement en matière de pensions et retraite

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Règles et Méthodes Comptables

Autres engagements données

Détail des cautions bancaires et avals

● Numéro de dossier : E663352

Date d'ouverture :	07/2021
Encours :	20 880,00 €
Date d'échéance :	07/2027
Durée totale du crédit :	73 mois
58S80002-GARANTIE LOCATION	

Autres engagements reçus

Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.300 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3.300,00 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnelles mentionnées au II de l'article L.822-11 : NEANT

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	20 556					20 556
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 556					20 556
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	124 175					124 175
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	25 034		6 667			31 701
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	149 209		6 667			155 876	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	31 564		412			31 976
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 564		412			31 976
TOTAL		201 329		7 078			208 407

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	20 556			20 556
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 556			20 556
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	113 894	8 685		122 579
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	22 958	2 602		25 559
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 852	11 286		148 139
TOTAL		157 408	11 286		168 695

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	27 033		27 033	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 033		27 033	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		27 033		27 033	
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				27 033	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	31 976	31 976	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	77 177	77 177	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	308 974	308 974	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 611	3 611	
	Charges constatées d'avances	7 630	7 630	
TOTAL DES CREANCES		429 368	429 368	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	65 250	65 250		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 646	24 646		
	Personnel et comptes rattachés	18 003	18 003		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 050	41 050		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 585	25 585		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	7 051	7 051		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	123 948	123 948		
TOTAL DES DETTES		305 534	305 534		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		308 974
Autres créances		308 974
SUBVENTIONS DEPARTEMENT 13	16 974	
SUBVENTIONS REGION	286 000	
SUBVENTIONS DIVERSES	6 000	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 630
ASSURANCE MRP		3 975	
LOCATIONS CANNES		3 225	
MAINTENANCE SITE INTERNET		430	
LOCATION IMPRIMANTE			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 630

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		47 943
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 300
FRS - FACTURES NON PARVENUES	3 300	
Dettes fiscales et sociales		44 643
DETTE PROVISIO. POUR CONGES PAYES	17 977	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	7 949	
UNIFORMATION	5 170	
ETAT - FORMATION CONTINUE A PAYER	13 547	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			123 948
FONDS DEDIES		123 948	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			123 948

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	102 836			102 836
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(63 139)	76 613		13 474
Résultat de l'exercice	76 613		76 613	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 681		3 487	194
Provisions réglementées				
TOTAL	119 991	76 613	80 100	116 504

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés Utilisés pour divers projets région - DRAC - Département 13 Ville de Marseille	149 495	149 495	123 948	123 948
TOTAL	149 495	149 495	123 948	123 948

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				